

THÉÂTRE ACTION PRÉSENTE LA:

*24^E ÉDITION DU
FESTIVAL
THÉÂTRE ACTION
EN MILIEU
SCOLAIRE*

En Collaboration avec le Centre
d'excellence artistique de l'Ontario et
l'Université d'Ottawa

*En mode virtuel, les 21 et 22 avril
2022*



Cher-e-s collègues et complices,

Nous aimerions en commençant, au nom de toute l'équipe de Théâtre Action (TA), souligner votre détermination et votre résilience face à la situation actuelle. On vous remercie de continuer à transmettre votre amour et votre passion pour le théâtre aux futures générations.

Afin de mieux vous accompagner dans votre démarche, malgré la crise sanitaire, et de vous expliquer les différentes étapes d'inscription au Festival Théâtre Action en Milieu Scolaire, l'équipe de Théâtre Action vous a préparé cette trousse d'information. Sachez qu'il nous fera toujours plaisir de vous répondre, que ce soit par téléphone ou par courriel, si des questions persistent.

Ce qu'est le Festival de Théâtre Action en milieu scolaire (FTAMS) :

- Une invitation pour toutes les écoles secondaires francophones de l'Ontario qui ont un intérêt pour le théâtre ;
- Un évènement à grand déploiement réunissant des centaines d'élèves, une trentaine d'enseignants et une vingtaine de formateurs issus du secteur professionnel ;
- Un éventail d'activités : ateliers de formation, spectacles scolaires, activités sociales, etc. ;
- Un festival incontournable qui offre une réelle opportunité à la jeune génération de partager en français sa passion du théâtre, de perfectionner sa connaissance et sa pratique du théâtre, tout en se sentant impliquée dans la communauté et la culture franco-ontarienne.

Notes importantes :

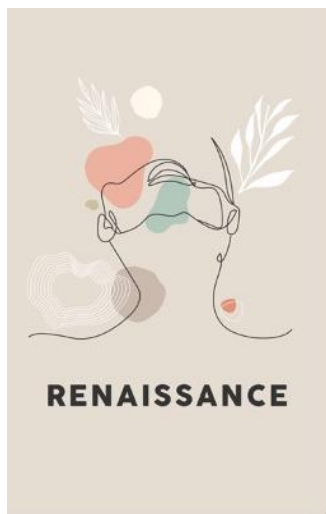
Les dates indiquées à chacune des étapes mentionnées dans ce document sont des dates finales. Nous vous faisons parvenir ce document afin de vous transmettre le plus tôt possible les informations qui vous seront demandées durant le processus d'inscription au FTAMS. Nous apprécierions que vous respectiez ces dates car nous avons un échéancier serré dans la production d'outils suite à la réception de vos informations.

Merci et bonne lecture !

Nous visons :

- Créer un environnement créatif exclusivement francophone pour les élèves de la 7^e à la 12^e année (*quelques conditions s'appliquent, détails en page 3*).
- Offrir quatre ateliers SYNCHRONES¹ aux élèves (parmi une dizaine de choix) et trois classes de maître ASYNCHRONES² aux enseignants et aux animateurs culturels assurées par des artistes professionnels.
- Offrir à chacune des écoles participantes l'opportunité de présenter une intervention théâtrale de 30 minutes (ex. vidéo ou baladodiffusion).
- Encadrer des périodes de discussion avec les participants après chacune des interventions théâtrales scolaires et universitaire.
- Proposer une programmation diversifiée : cérémonies d'ouverture et de clôture, soirée sociale et spectacles professionnels.
- Permettre aux festivaliers de voir des artistes et artisans professionnels francophones à l'œuvre.
- Offrir des moments de concertation et de réseautage (ex. Table Jeunesse et Table éducation).
- Permettre aux festivaliers de voir l'ensemble des interventions théâtrales présentés par les écoles secondaires et l'Université d'Ottawa.
- Prévoir des occasions de création interactives avec les élèves dans le cadre de nos activités artistiques et sociales (ex. Repas de l'amitié).

Thématique :



Pour cette 24^{ième} édition du FTAMS, le thème est **RENAISSANCE**, pour transformer nos larmes en paillettes aux mille couleurs et à l'écologie sensible et militer pour un espoir certain qui doit s'accrocher de toutes ses forces malgré nos âmes fatiguées.

Il y aura de la musique sur nos paroles théâtrales, de la comédie musicale, des expressions plus grandes que nature, de la couleur, de la lumière et du rire - parce que nous avons grandement besoin de plaisir et d'effervescence.

Cette année sera un théâtre musical, un cabaret de retrouvailles, une vague de récompenses, tel un baume coloré pour les cœurs de nos festivalières et festivaliers.

¹ Les ateliers des élèves seront offerts les 21 & 22 avril pendant le FTAMS.

² Les classes de maître seront préenregistrées et disponibles pour écoute en mars 2022.

Les informations pratiques :

- **Frais d'inscription (taxes incluses) :**
 - **Pour les élèves**
 - 85 \$ / élève pour l'entièreté de la programmation
 - 50 \$ / élève pour la participation exclusivement aux ateliers de formation
 - 50 \$ / élève pour l'accès exclusivement aux présentations publiques et aux discussions (scolaires et universitaire)
 - **Pour les enseignants et animateurs culturels**
 - 25 \$ / enseignant et animateur culturel
 - **Pour chacune des troupes scolaires ou écoles participantes**
 - Frais annuels d'adhésion pour l'année 2022 de 125 \$. Pour plus d'information sur les avantages des membres de Théâtre Action, veuillez-vous référer à l'annexe 1.
- **IMPORTANT :** Théâtre Action est un organisme admissible en tant que partenaire du programme [PassepART](#) géré par la Fédération culturelle canadienne française (FCCF). Chacune des écoles de la francophonie canadienne a droit annuellement à une micro-subvention de 1 500 \$. Cette somme versée à Théâtre Action permettrait de réduire vos frais d'inscription. Vous pourriez également en profiter pour inscrire des élèves de la 7^e et 8^e année à l'événement. C'est simple, si vous n'avez toujours pas reçu de micro-subvention pour l'année scolaire en cours, il suffit que vous nous fournissiez une confirmation de votre école. **Date limite d'inscription : 11 février 2022.**

Appui à la Création (GRATUIT) :

- Les troupes désirant présenter une intervention théâtrale scolaire dans le cadre du FTAMS peuvent bénéficier d'un appui à la création gratuit sous forme de parrainage. Les troupes intéressées seront jumelées soit à un **dramaturge** (pour les soutenir dans la création d'un texte dramatique inédit) ou un **artiste professionnel** qui les appuiera tout au long de leur processus de création d'un spectacle de théâtre ou de documentaire filmé. Le programme est disponible entre novembre 2021 et fin mars 2022. Un maximum de 20 heures d'appui sera dispensé par troupe intéressée, au moyen d'une rencontre en présentiel, de visioconférences, de suivis téléphoniques et d'échanges courriel. Vous trouverez les détails du projet en annexe et le formulaire d'inscription [ici](#)

Les conditions pour participer au FTAMS :

- Le formulaire d'inscription financière doit être dûment rempli et reçu par Théâtre Action avant le **28 février 2022**. Veuillez prendre note qu'aucun changement à la facturation et aucun remboursement ne sera fait après cette date.
- Les **frais d'inscription et d'adhésion annuelle** doivent être acquittés au plus tard le **31 mars 2022** (cette date correspond à la fin de l'année financière chez Théâtre Action).

Les conditions pour présenter une intervention théâtrale au FTAMS :

Selon les intérêts des écoles participantes et les plages horaires disponibles, un maximum de huit interventions théâtrales scolaires seront inscrites à l'horaire du FTAMS. Nous visons des interventions **numériques (synchrone ou asynchrone)** d'une durée maximale de **30 minutes** qui seraient suivies par des discussions en direct avec l'ensemble des festivaliers. Elles peuvent prendre différentes formes : vidéo d'une production, documentaire sur votre troupe, baladodiffusion, monologues en direct, etc.

Pour assurer le bon roulement des interventions théâtrales, certains détails sur votre présentation vous seront demandés lors de votre inscription. Vous serez encadré par notre directeur technique, Antoine Lacourse, qui sera en contact avec vous dès janvier 2022 et vous accompagnera jusqu'à la fin de votre processus de création à la fin du mois de mars. L'ensemble des interventions théâtrales devront être confirmées au plus tard le **31 janvier 2022**.

Aussi, un.e artiste professionnel.le sera embauchée pour vous offrir une rétroaction pendant le festival. Une rétroaction est une évaluation constructive où les éléments de votre intervention théâtrale seront observés par un ou une professionnel.le du milieu théâtral.

Le nombre de plages horaire disponibles étant limité, les critères de sélection suivants seront mis en place au besoin :

- Fournir les informations de mise en candidature exigées ;
- Joindre le texte (dans sa version finale) tel qu'il sera présenté au festival (**le cas échéant**) ;
- Nous faire parvenir une copie de vos droits d'auteur (**le cas échéant**). Pour plus de détail sur les droits d'auteurs consultez les Annexes 2 et 3 ;
- Respecter la limite de **30 minutes** lors de la conception de votre intervention théâtrale ;
- Vous rendre disponible pour participer à la discussion avec le public et à la rétroaction ;
- Assurer les suivis demandés par notre directeur technique.
- Payer vos frais d'inscription et d'adhésion à Théâtre Action.
- Respecter les échéanciers présentés dans les pages suivantes.

Étapes pour l'inscription au FTAMS

Les informations recueillies aux différentes étapes nous permettront de confirmer le nombre d'ateliers et d'interventions théâtrales qui seront offerts aux festivaliers.

Aussi, comme nous devons acheminer les trousse de participation aux écoles par la poste, il est très important pour assurer le succès du festival et la pleine participation des élèves de bien respecter ces échéances. Merci à l'avance de votre collaboration !

Étape 1 - 18 octobre 2021 au 31 janvier 2022

ADHÉSION À THÉÂTRE ACTION ET INSCRIPTION PRÉLIMINAIRE

Informations nécessaires pour compléter cette étape :

- **Nombre de participants prévus**
- **Nom, prénom et coordonnées de la personne-contact**
- **La confirmation de l'intérêt de présenter une intervention théâtrale scolaire et la personne-contact avec qui notre directeur technique doit communiquer**
- **La nature de votre participation** : toute la programmation, les ateliers de formation seulement ou les présentations publiques et les discussions seulement
- **Votre intérêt à bénéficier d'une micro-subvention** [PassepART](#)
- **[Formulaire d'adhésion Théâtre Action](#)**

Étape 2 — Début février jusqu'au 28 février 2022

INSCRIPTION OFFICIELLE ET FINANCIÈRE

Informations nécessaires pour compléter cette étape :

- **Informations sur les participants** : noms, prénoms, courriels et tailles de chandail des enseignants, des animateurs culturels et des élèves
- **Détails des interventions théâtrales scolaires** : Nom de la pièce ou du projet, synopsis ou résumé du projet et le cas échéant, le nom des auteurs et des autrices, le texte et la preuve des droits d'auteurs.

Étape 3 — Du 1^{er} mars au 11 mars 2022

CHOIX DES ATELIERS DES ÉLÈVES

Informations nécessaires pour compléter cette étape :

- Choix par ordre de préférence de six ateliers par élèves.

Il est important de noter que c'est une formule « *premier arrivé, premier servi* » et que nous ne pouvons garantir que chaque élève assistera aux ateliers choisis. Nous prioriserons le choix des élèves finissants. Aussi, nous tiendrons également compte du nombre d'élèves inscrits par école lors de notre attribution.

Une grille de format Excel que nous aurons personnalisé avec le nom des élèves que vous nous aurez fournis à l'étape 2 vous sera fournie ainsi que de courtes vidéos de présentation des ateliers.

Étape 4 — Du 21 mars au 31 mars 2022

QUESTIONS TECHNIQUES

Informations nécessaires pour compléter cette étape :

- **Fiche descriptive des interventions théâtrales :**
 - Nom, prénom et responsabilité de l'ensemble de l'équipe de création (ex. mise en scène, interprétation, conception, technique, régie, etc.) ainsi que bref synopsis de votre spectacle.
 - Liens de l'intervention théâtrale finale.

Annexe 1

Adhésion 2022 – Lien vers le formulaire d'inscription à Théâtre Action ICI

Cher.ère.s membres et futur.e.s membres de Théâtre Action,

« Passionné.e.s de théâtre, artistes de tous horizons, de l'avant-scène, de l'arrière-scène, d'en haut, d'en bas, ou du côté de scène, Théâtre Action vous propose des activités et des services qui sauront soutenir vos démarches et projets, individuels ou collectifs ». Nous démarrons notre nouvelle campagne d'adhésion sur ce chaleureux message de Caroline Yergeau, présidente du conseil d'administration de Théâtre Action.

Devenir membre de TA, c'est avoir droit à des services et privilèges en l'occurrence :

- Accès à plusieurs **appels d'offres de TA** : plus de 100 contrats sont offerts aux membres de TA annuellement, pour un montant de plus de 110 000 \$;
- Accès à notre **infolettre théâtrale et notre bulletin aux membres**, qui contiennent toute l'actualité théâtrale ainsi que des offres d'emploi du milieu culturel franco-ontarien ;
- Accès à nos services tels que nos conseils dramaturgiques, nos conseils sur mesure, nos formations, nos publications et d'autres activités **gratuites** ou à des **tarifs préférentiels** ;
- **Promotion** de vos annonces, vos communiqués et vos offres d'emploi dans le **réseau de TA**;
- **Promotion** de vos services dans notre **répertoire des membres 2022**, accessible depuis le site Internet de Théâtre Action et diffusé dans le réseau de TA;
- Invitation à des **événements et échanges artistiques** entre pairs ;
- Accès à un prix préférentiel pour la location de salles chez notre partenaire La Nouvelle Scène Gilles Desjardins et ses quatre compagnies résidentes (Théâtre du Trillium, Théâtre de la Vieille 17, Vox Théâtre et Théâtre Catapulte)
- Accès à un rabais de 15% sur le prix régulier des livres auprès de notre partenaire La librairie le Nord
- Accès à des **tarifs préférentiels chez nos partenaires** à l'achat d'un billet ou d'un abonnement pour les spectacles des producteurs suivants :

Théâtre du Nouvel-Ontario (Sudbury)

Théâtre français de Toronto (Toronto)

Créations In Vivo (Ottawa)

Corpus Théâtre (Toronto)

Théâtre belvédère

Le théâtre français du CNA

- Accès à un prix préférentiel pour la location de salles chez notre partenaire La Nouvelle Scène Gilles Desjardins et ses quatre compagnies résidentes (Théâtre du Trillium, Théâtre de la Vieille 17, Vox Théâtre et Théâtre Catapulte),

- Accès à un rabais de 15% sur le prix régulier des livres auprès de notre partenaire La librairie le Nord
- Accès à un rabais de 15% sur le prix des ouvrages de notre partenaire le Regroupement des éditeurs franco-canadiens lors de la tenue de kiosques.

Afin de joindre notre communauté théâtrale franco-ontarienne et de pouvoir profiter des avantages offerts par votre organisme de service, nous vous invitons à faire rapidement votre demande, ou votre renouvellement, d'adhésion pour l'année 2022.

Veuillez également consulter les critères d'adhésion disponibles ici.

Les demandes d'adhésion déposées ultérieurement au 30 septembre 2022 ne seront pas acceptées.

Pour toute autre question, veuillez contacter :

Kodjo Donatien

Directeur des communications et des partenariats

communications@theatreaction.ca

613-745-2322, poste 221



Rejoignez-nous.
 (613) 745-2322 theatreaction.ca

Annexe 2

Informations sur les droits d'auteurs

Vous avez trouvé le texte idéal ? Vous êtes tombé en amour avec les mots d'un auteur ? Vous voulez absolument créer sur scène ces mots inspirants ? Excellent ! Mais pas si vite... Les œuvres dramatiques sont protégées par la loi fédérale sur le droit d'auteur.

« Le droit d'auteur sur l'œuvre comporte le droit exclusif de produire ou reproduire la totalité ou une partie importante de l'œuvre, sous une forme matérielle quelconque, d'en exécuter ou d'en représenter la totalité ou une partie importante en public et, si l'œuvre n'est pas publiée, d'en publier la totalité ou une partie importante ». (Source : Article 3. (1), Loi sur le droit d'auteur - C42, Ministère de la Justice du Canada)

Dans le cas du théâtre, les dramaturges sont propriétaires du droit d'auteur. À noter que les droits d'auteurs des textes écrits par des mineurs dans un cadre scolaire appartiennent à l'institution d'enseignement. L'auteur d'un texte, même libre de droits, conserve un droit moral sur son texte et pourrait exiger, par exemple, que le texte ne soit pas coupé ni modifié, ce qui signifie que, dans tous les cas, vous devez obtenir l'autorisation de l'auteur pour présenter ou reproduire son texte.

Le droit d'auteur est automatique au Canada et reconnu par les traités internationaux sur le droit d'auteur, ce qui apporte des protections dans plus de cent pays. Il prend effet au moment de la création de l'œuvre et reste en vigueur jusqu'à 50 ans après le décès du créateur. Il existe une formule reconnue internationalement et protégée par les lois sur le droit d'auteur. Il s'agit du « Tous droits réservés » ou (©) suivi du nom du créateur et de l'année de création de l'œuvre.

Exemple : Tous droits réservés Théâtre Action, 2014 OU © Théâtre Action, 2014.

Droits de représentation et de reproduction

Il est possible d'obtenir le droit de représentation et/ou de reproduction (photocopie) d'un texte de théâtre, moyennant habituellement certains frais (sous forme de licence ou autres). Vous devez vérifier si l'auteur est membre de l'un des organismes suivants et, si tel n'est pas le cas, vous aurez à communiquer avec l'auteur ou son agence pour conclure une entente.

- Association québécoise des auteurs dramatiques (AQAD) / www.aqad.qc.ca
- Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (COPIBEC)/www.copibec.qc.ca (droit de photocopier ou de reproduire un texte)
- Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) / www.sacd.ca (**Laetitia Orlowski** Adjointe administrative, Spectacle vivant / Audiovisuel : scene@sacd.ca Tél. 514 738 8877,

*Les frais de droit d'auteur pour une représentation audio-visuelle unique sur zoom en 2021 étaient d'environ 65\$.

Annexe 3



Appui à la Création

Les troupes désirant présenter une intervention théâtrale scolaire dans le cadre du FTAMS peuvent bénéficier d'un appui à la création gratuit sous forme de parrainage. Les troupes intéressées seront jumelées à un artiste professionnel qui les appuiera tout au long de leur processus de création, entre octobre 2021 et fin mars 2022. Un maximum de 20 heures d'appui sera dispensé par troupe intéressée, au moyen d'une rencontre en présentiel, de visioconférences, de suivis téléphoniques et d'échanges courriel.

Ce service est réservé aux écoles et troupes désirant participer à la prochaine édition du FTAMS. Toutefois, le fait d'avoir participé à ce projet ne vous garantit pas une place pour présenter un spectacle lors du FTAMS. Nous respecterons la marche à suivre telle qu'établie lors des éditions précédentes.

- Pour plus de détails concernant le FTAMS, visitez www.theatreaction.ca

L'Appui se décline en deux volets :

Appui dramaturgique : Les auteurs agiront à titre de conseillers dramaturgiques (et non pas d'auteurs) et offriront les services suivants : relecture de textes, retours constructifs, corrections (dans un but de compréhension du texte et de définition des personnages ou de l'intrigue), résolution de problèmes, précision quant à l'intrigue, aux personnages et aux lieux, exercices, etc.

- Ce n'est donc que dans un esprit de compréhension du texte et de définition des personnages ou de l'intrigue que le dramaturge fera des corrections grammaticales ou syntaxiques. Si vous désirez que ce dernier fasse du travail de révision/correction, vous pourrez alors prendre d'autres engagements avec lui.

Appui professionnel : appui à la réalisation, au montage ou à la technique de votre intervention scolaire audio-visuelle.

Engagement de Théâtre Action :

- Offrir un **maximum de vingt heures d'appui** par troupes scolaires;
- Recruter, engager et encadrer les professionnels;
- Assurer la coordination du projet.

Engagement de l'école et de la troupe de théâtre dans le cadre de l'AC:

- **Être présent** (un adulte responsable ou le responsable de la troupe) lors des rencontres (présentielles ou virtuelles);
- Répondre dans un délai raisonnable aux exigences du projet (formulaires, courriels, appels téléphoniques);
- Respecter l'échéancier établi par Théâtre Action;
- Obtenir la carte de membre 2022 de Théâtre Action (125 \$ /année – taxes incluses);
- **Participer à l'édition du FTAMS 2022** qui aura lieu à Ottawa, du 21 au 22 avril 2022, sans quoi tous les frais reliés au projet vous seront facturés;
- Volet appui dramaturgique : utiliser le gabarit d'écriture fourni par Théâtre Action lorsque le texte final ou son ébauche est remis à Théâtre Action ou au dramaturge et remettre le **texte final** à Théâtre Action au plus tard le **18 février 2022**;
- Remplir notre **formulaire d'évaluation** en fin de projet;
- Remplir le [formulaire d'inscription ici](#).

Faites vite ! Théâtre Action donnera la priorité aux premières troupes qui se seront inscrites, ainsi qu'à celles qui auront rempli le formulaire d'inscription en bonne et due forme.

Je demeure disponible si vous avez des questions.

Au plaisir !

Valérie Descheneaux

613.745.2322, poste 226 | coordination@theatreaction.ca

Coordonnatrice du FTAMS, Théâtre Action